

Les élections présidentielles

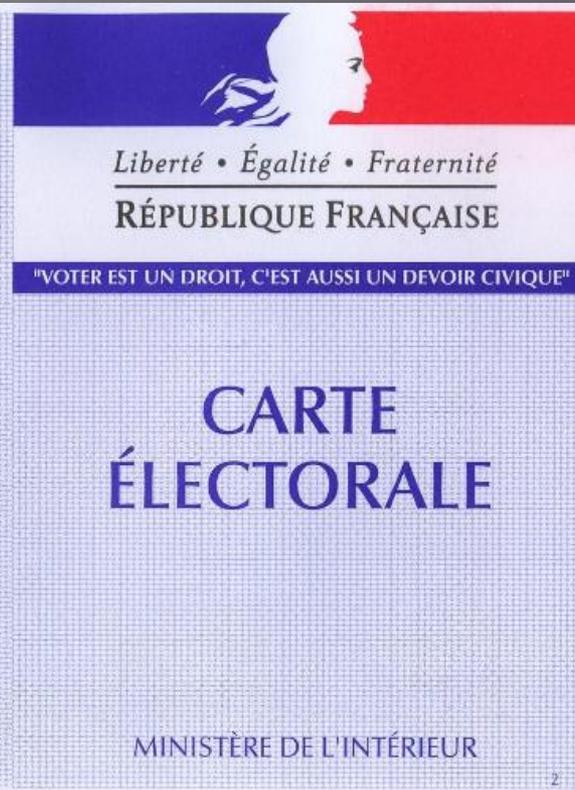
La carte électorale

REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

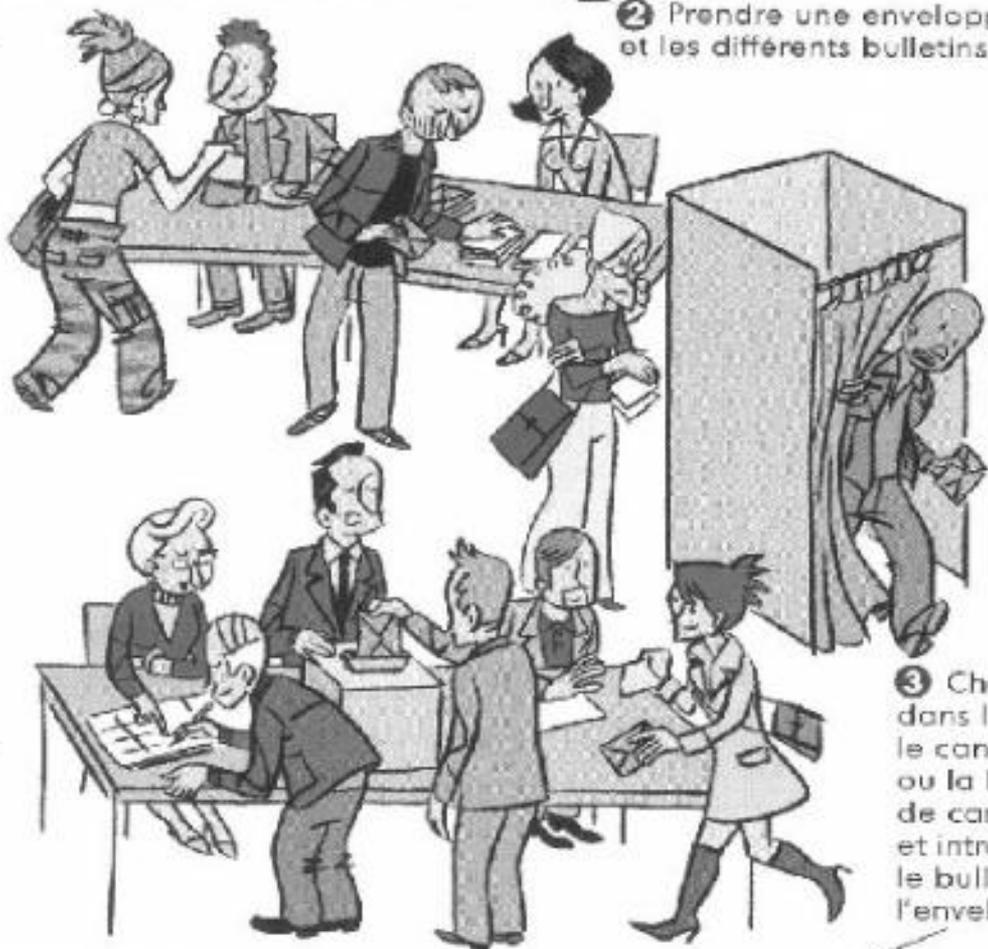


Au bureau de vote



1 Présenter sa carte électorale et sa carte nationale d'identité.

2 Prendre une enveloppe et les différents bulletins de vote.



3 Choisir dans l'isoloir le candidat ou la liste de candidats et introduire le bulletin dans l'enveloppe.

6 Émarger (signer) à côté de son nom sur le registre des électeurs de la commune.

5 Voter en introduisant son bulletin dans l'urne.

4 Présenter à nouveau sa carte électorale et sa carte nationale d'identité.

Le parcours de l'électeur dans le bureau de vote

Le dépouillement



Les présidents de la Vième république



Charles de
Gaulle
1958-1969

1960



Georges
Pompidou
1969-
1974

1970



Valéry
Giscard
d'Estaing
1974-1981

1980



François
Mitterrand
1981-1995

1990



Jacques
Chirac
1995-2007

2000



Nicolas
Sarkozy
2007-...

2010